

DEC202097DR02

Décision portant nomination de Mme Isabelle Brunet aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP)**LA DIRECTRICE,**

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire du 10 avril 2015 relative à la diffusion du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail, ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique;

Vu l'instruction INS122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction INS123273DRH du 28 décembre 2012 relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC183279DGDS du 21/12/2018 portant renouvellement de l'unité mixte n° 8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP);

Vu la décision n° DEC193047INSB du 19/12/2019 nommant Mme Alejandrina Cristia en qualité de directrice;

Vu l'avis du conseil de laboratoire de l'UMR8554 en date du 07/10/2019 ;

Considérant que Mme Isabelle Brunet a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par organisée par la délégation Ile-de-France Meudon du CNRS du 07/11/2011 au 09/11/2011 et les 1-2-5/12 2011 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Isabelle Brunet, technicienne, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'UMR8554 intitulée Laboratoire de sciences cognitives et psycholinguistique (LSCP) à compter du 01/01/2020.

Mme Isabelle Brunet exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 du guide juridique d'application des dispositions du décret n°82-453 susvisé.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Isabelle Brunet est placée sous l'autorité de la directrice d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 24/11/2020

La directrice de l'unité
Alejandrina CristiaVisa de la déléguée régionale du CNRS
Véronique DebisschopVisa du président de l'EHESS
Christophe ProchassonVisa du Directeur de l'Ecole normale supérieure
Marc Mézard